

# AUDIT DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Le RGPD entré en application depuis le 25/05/2018 et complété par la loi dite "Informatique et libertés" communément la loi LIL, renforcent les obligations des entreprises en matière de gestion et de protection des données à caractère personnel dont elles disposent.

Les entreprises doivent en particulier recenser les données, identifier les plus sensibles, vérifier que ces données sont protégées, lister les utilisations qui sont faites de ces dernières et informer les tiers concernés.

## **L'autorité de contrôle en France concernant le RGPD est la CNIL.**

Les premiers contrôles de la CNIL conduisent d'ores et déjà à des amendes qui peuvent s'élever jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du CA mondial. D'autres risques financiers peuvent également être encourus comme les amendes de la DGCCRF sur la prospection électronique allant jusqu'à 75 keuros.

Compte tenu des risques financiers et du risque d'image pour l'entreprise, il est utile d'établir un diagnostic RGPD.



## UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE :



### **Bruno SAUCOURT**

Consultant Département  
Stratégie et Innovation de BDO

Expert RGPD & DPO  
externalisé

[bruno.saucourt@bdo.fr](mailto:bruno.saucourt@bdo.fr)

Tél : 02 40 29 78 88

Qualification  
Formation DPO  
**BUREAU VERITAS**  
Certification



[contact@bdo.fr](mailto:contact@bdo.fr)  
[www.bdo.fr](http://www.bdo.fr)

## Notre accompagnement dans la réalisation d'un diagnostic RGPD

Nos experts réalisent un diagnostic sur votre niveau de conformité et vous donnent des recommandations dans la mise en place des moyens et procédures qui garantissent la protection des données à tout moment

Les audits proposés concernent l'application du RGPD, de la loi LIL, mais aussi des réglementations telles que le code du travail, le code des postes et des communications électroniques et toutes les réglementations sectorielles comme le code des assurances, par exemple.

Des **audits généraux** permettent d'identifier l'état de la conformité de l'organisation dans les grandes fonctions, à savoir :

La situation des données RH

La situation des mesures de sécurité

L'application du RGPD (DPO, Registres des traitements, documentation et procédures, ...)

La cartographie des traitements

Des **audits spécifiques** transversaux peuvent être menés selon la taille et l'activité de l'entreprise, comme l'audit de la conservation des données ; l'audit de la gestion des droits ; l'audit de l'infrastructure et des mesures de sécurité informatique ; l'audit juridique des Clauses Contractuelles ; l'audit RH ; l'audit WEB ; etc...

Un **rapport de conformité** est remis avec les points de non-conformité relevés ainsi que les recommandations à court et moyen terme.

Ces missions peuvent également s'inscrire dans un dispositif de formation. La formation vous permettra de cartographier l'ensemble de vos traitements de données personnelles et de prioriser les actions à mettre en place. En fonction de votre OPCO, vous pouvez bénéficier d'aides financières pour vous soutenir dans votre mise en conformité.

[contact@bdo.fr](mailto:contact@bdo.fr)  
[www.bdo.fr](http://www.bdo.fr)

BDO France, SAS, est membre de BDO International Limited et appartient au réseau international BDO constitué de membres indépendants. BDO est la marque du réseau BDO et de chacun de ses membres.

Copyright © Janvier 2021 BDO France. Tous droits réservés.